N° 64 JUILLET 1997

P.P. 1052 Le Mont

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont

AUX 4 COINS DU MONT

reflets du législatif

Ordre du jour traditionnel pour cette séance du lundi 30 juin, placée sous la présidence de M. Paul-Daniel Ronchaud, président, soit à la veille des «vacances», savoir le Rapport de la Municipalité sur la gestion 1996 (Préavis N° 5/1997) et les Comptes communaux de l'exercice 1996 (N° 6/1997); notons également l'Arrêté d'imposition pour l'année 1998 (N° 7/1997) et la demande de naturalisation présentée par M. Jan Barthuet (N° 8/97).

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 1997, l'assemblée aborde le point 2 de l'ordre du jour:

Rapport de la Municipalité sur la gestion 1996

Ce Rapport, déposé en vertu des dispositions de l'art. 91 du Règlement du Conseil Communal, permet à la Municipalité de présenter l'activité de l'année écoulée, et dont nous relèverons quelques éléments particuliers:

- Réuni à 5 reprises, le Conseil Communal a examiné 19 préavis municipaux.
- Mardi 18 juin, Journée des Aînés, plus de 200 participants; à cette date, ce sont 724 habitants de notre Commune qui bénéficient des prestations AVS.
- Population au 31 décembre 1996: 4'969 habitants.
- mise à l'enquête, adoption puis approbation du plan de quartier «Le Battoir — En Coppoz».
- Mise en consultation du Plan directeur réseau piétons.
- Réorganisation de l'Equipe communale qui comporte 1 section «parcs et promenades» et 1 section «voirie».
- Début septembre 1996, ouverture du chantier pour la construction du collège des Martines (4 classes enfantines + 4 classes primaires); mise en service à la rentrée d'août 1998.
- Diminution du tonnage du ramassage des ordures ménagères et déchets encombrants, suite à l'ouverture de la déchetterie de Manloud:

	1995	1'420'770 kg
	1996	1'385'250 kg
Papier	1995	204'800 kg
	1996	179'500 kg
+ Manloud		51'060 kg
Verre	1995	185'810 kg
	1996	166'410 kg

  Compostière de la Viane: déversement de 350'000 kg d'herbes, feuilles et matières périssables.
- Signalisation routière, kit école balisé, sur la route de la Blécherette, à la hauteur de l'accès au Mottier B; rétrécissement modérateur de trafic à la hauteur du chemin conduisant au collège du Grand-Mont.
- Effectif du Corps des sapeurs-pompiers, 61 hommes;
  interventions 39 (51 en 1995).
- Effectif des élèves au 1er septembre 1996:
  Etablissement primaire: 348
  Etablissement secondaire: 433
- Agence communale d'assurances sociales. Examen détaillé des divers éléments et des variations qui constituent la «facture sociale»: prestations complémentaires AVS/AI, hébergement, prévoyance et aides sociales, service de protection de la jeunesse, service de l'enseignement spécialisé; pour l'année 1996 Fr. 1'733'708.–.

M. J.-P. Sueur, rapporteur, donne lecture du Rapport déposé par la Commission permanente de gestion, présidée par M. J.-M. Pétermann et également composée de MM. J.-Ed. Burri, Y. Graz, G. Joly, Ch. Knecht et P.-A. L'Eplattenier.

Il appartiendra à la Municipalité de répondre aux divers points évoqués par dite Commission; cas échéant, cette réponse de l'Exécutif pourra faire l'objet d'une communication au chapitre des divers lors d'une prochaine séance du Législatif.

Au vote, c'est à l'unanimité que le Conseil approuve le Rapport de la Municipalité sur la gestion 1996 et prend acte du rapport de la Commission permanente de gestion.

Comptes Communaux de l'exercice 1996

M. N. Bergier, rapporteur, donne lecture du Rapport de la Commission des finances qui s'est réunie à deux reprises afin d'examiner les Comptes de l'exercice 1996. Dite Commission, présidée par M. L. Paillard, est également composée de MM. R. Ansermot, N. Bergier, R. Bourgoz, P. Cuche, R. Dupuis et E. Knus.

La Commission des finances s'étonne quelque peu de la démarche qui consiste à enregistrer les impôts émis, et non uniquement les impôts encaissés, ce qui pourrait «tromper» la notion du résultat. La Commission a par ailleurs procédé à une analyse des écarts des charges et des revenus par nature entre 1995 et 1996. Unanime, la Commission propose au Conseil d'accepter les Comptes tels que présentés, savoir:

Total Revenus:	Fr. 19'148'587.68
Total Charges:	Fr. 15'183'787.97
Excédent Recettes:	Fr. 3'964'799.71

C'est pratiquement sans discussion aucune que la Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver les Comptes communaux de l'exercice 1996 ainsi que le rapport de la Commission des finances.

Arrêté d'imposition pour l'année 1998

M. L. Paillard donne lecture du rapport de la Commission des finances qui, unanime, se rallie à la proposition de la Municipalité de reconduire le taux de 85 % de l'impôt cantonal de base.

C'est donc à l'unanimité que l'assemblée accepte cet arrêté d'imposition tel que présenté.

Naturalisation de M. Jan Barthuet

Après lecture du rapport de la Commission permanente des naturalisations, au vote et au bulletin secret,

c'est par 53 oui et 7 non que le Conseil décide d'accorder la bourgeoisie de la Commune du Mont à M. Jan Barthuet.

Au chapitre des communications de la Municipalité et propositions individuelles, nous relevons brièvement:

- Projet de réaménagement de la R.C.501, route de Cugy, sur le tronçon Etavez – Budron (trottoir Ouest, bandes cyclables, amélioration du «tourner à gauche» pour la zone industrielle de Budron); parallèlement, et au niveau Communal assainissement des collecteurs EC et EU.
- Débouché de la route du Jorat sur la route de Cugy et le carrefour de Coppoz; selon les comptages effectués, il apparaît que le nombre d'usagers est relativement peu élevé, alors que tout projet d'amélioration entraînerait des frais importants.
- Mi-juillet, réponse du Service de l'aménagement du territoire concernant la modification des articles du Règlement communal sur les constructions (vérandas).
- Approbation par le Conseil d'Etat du Plan directeur du réseau piétons.

Elections Communale, législature 1998-2001

M. le président Paul-Daniel Panchaud s'en réfère à l'Arrêté de convocation pour signaler que l'assemblée de commune pour la désignation des candidats est finalement fixée au lundi 1er septembre.

L'Assermentation des nouvelles Autorités Communales aura lieu le mercredi 10 décembre.

Communications de M. L. Paillard, président de la Commission des finances concernant les travaux récemment entrepris à l'Eglise, le traitement des charpentes de la Grande Salle, de l'Auberge et du collège du Petit-Mont, et concernant également les travaux au bâtiment de la route du Jorat 5.

M. Odier prend note d'une demande pour une amélioration de l'éclairage public sur la route du Jorat (carrefour des Meules).

Revenant sur le problème des prochaines élections communales, Mme U. Wyss, propose l'élaboration d'une liste des candidates et candidats, avec photo, de manière à faciliter la tâche de l'électeur. Cette proposition a déjà reçu l'aval du Bureau du Conseil. Toutes dispositions seront prises en temps utile.

Il appartient ensuite à M. Odier d'expliquer les diverses phases que les usagers ont pu constater dans le réaménagement du carrefour route du Grand-Mont, ch. de la Perrause, ch. de Pernessy, ch. de la Viane.

Notons encore, en bref

- Eclairage du 2e terrain de football.
- Barrière/chicane au bas de l'escalier du collège de Crétalaison.
- Proposition de coopération entre la Suisse et le Rwanda, à laquelle il n'est pas donné suite.
- Convoi pour l'Albanie en attente.
- Plan de relance de la Confédération; demande déposée pour la réfection de la chaufferie du collège du Mottier.
- Couverture du déficit cantonal, le Conseil d'Etat proposant de passer de 50 à 70 millions en 1998; la Municipalité a déjà manifesté son désaccord.
- Etude en cours pour l'aménagement d'une place de skateboard.
- Travaux de réfection au Ch. du Couchant (S.I. de Lausanne).

La séance est levée à 22h20.

C. Frioud
Secrétaire du
Conseil Communal

de nos autorités

Communication de la Municipalité et du Bureau du Conseil concernant le renouvellement des Autorités, Législature 1998-2001

En application de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 30 avril 1997, convoquant les assemblées de commune pour élire les autorités communales, il y aura lieu, cet automne, de procéder à l'élection des membres du Conseil communal (70) et de la Municipalité (7). Ces élections se dérouleront selon le programme suivant :

- Les 24, 25 et 26 octobre:
  élection du Conseil communal et de la Municipalité (1er tour).
- Les 7, 8 et 9 novembre:
  élection du Conseil communal et de la Municipalité (2e tour).
- Les 21, 22 et 23 novembre:
  élection du Syndic (1er tour) et élection des suppléants.
- Les 28, 29 et 30 novembre:
  élection du Syndic (2e tour éventuel).

Dans cette perspective, le Bureau de l'actuel Conseil organise une assemblée préparatoire, fixée au lundi 1er septembre 1997, à 20h15, à l'Aula du collège du Mottier B, route de la Blécherette.

Nous vous invitons à participer à cette assemblée qui devra désigner les candidat(e)s qui figureront sur les listes proposées aux électrices et électeurs. Un contrôle des cartes civiques sera effectué à l'entrée de la salle et seules les personnes domiciliées au Mont pourront s'exprimer lors de cette assemblée.

Cartes civiques: A cette date, les électrices et électeurs seront en possession de la nouvelle carte civique, de couleur jaune, valable quatre ans au plus dès le 1er juillet 1997.

Par ailleurs, le Conseil communal, dans sa séance du 30 juin, et sur proposition du Bureau, a décidé de faire parvenir aux électrices et électeurs, par le biais du présent journal, et en complément à la liste officielle devant servir de bulletin de vote, un document comportant la photo des candidat(e)s ainsi qu'un bref libellé, conforme à celui de la liste officielle. D'ores et déjà, nous invitons les candidat(e)s à se munir d'une photo «passeport» lors de l'assemblée de commune du lundi 1er septembre, dite photo devant être déposée au plus tard, cas échéant, lors de la signature de la liste établie.

Communication du Bureau du Conseil

Le secrétaire du Conseil ayant confirmé sa décision de cesser son activité au 31 décembre 1997, le Bureau met le poste au concours, étant entendu que toute proposition sera examinée avec toute l'attention qu'elle mérite. Les offres sont à adresser à M. P.-D. Panchaud, président, Ch. Doucy 1, Le Mont, lequel se tient par ailleurs vo[illegible] tiers à disposition pour tout renseignement complémentaire utile. Le secrétaire C. Frioud (Adm. communale 652 01 50) se tient également à disposition de toute personne intéressée.

Ramassage des ordures ménagères

Depuis le début de l'année, il a été constaté que les directives concernant l'enlèvement des ordures ménagères n'étaient pas respectées.

En effet, trop fréquemment, en particulier lors du ramassage des sacs à ordures le mardi et le vendredi, ces derniers sont déposés la veille en lieu et place du matin même dès 7 heures.

Des contrôles seront effectués par notre service de police.

Nous rappelons que le papier et le carton doivent être ficelés ou emba[illegible] dans des sacs en papier.

Pour le surplus, les habitants du Mont, à l'exception des zones industrielles du Rionzi et de Budron, peuvent aller à la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture sur présentation d'une carte de légitimation.

Le problème de l'élimination des déchets concerne tout le monde, et le coût en est élevé. En conséquence, la Municipalité souhaite la participation de chacun.

La Municipalité

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi	de 19h00 à 20h30
Le samedi	de 19h00 à 20h30
Le dimanche	de 10h30 à 12h30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

à savoir

Boucherie Piguet au Grand-Mont.

Vacances du 21 juillet au 11 août 97 inclus.

Réouverture le mardi 12 août.

Rentrée d'automne

Les cours de la Méthode Margaret Morris, gymnastique, danse et expression corporelle, vont reprendre:

Mardi 23 septembre à (Salle communale)	9h15
Mercredi 24 septembre à (Salle de rythmique du collège du Grand-Mont)	20h00

Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser à Huguette Boss, tél. 312 17 90.

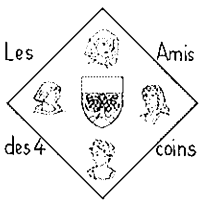

Lundi 25 août

Course: à la découverte du Seeland. Départ: 8h30 vers l'église. Payerne: arrêt café à Aarberg, dîner à Studen et visite du zoo Seeteufel.

Retour par le Vully; arrêt à Estavayer.

Prix: Fr. 60.– à verser au compte de chèque 10-23252-0, Diacomat paroisse du Mont.

Pour plus de détails, consultez le journal Croire de juillet-août.

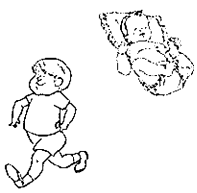

Garderie...
Vous avez dit une garderie au Mont ?

Quelle bonne idée! Dans ce but, des Montains concernés par la petite enfance se sont réunis pour en parler et lancer le projet.

Alors, n'hésitez pas si vous êtes intéressés! Venez participer à la prochaine réunion-débat qui aura lieu le

mardi 10 octobre 1997 à 20h15
à la salle de paroisse du Mont

pour en discuter, donner vos impressions, vos idées, vos attentes, etc.

Mme M.-J. Magnin du CMS du Mont se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information au n° de tél. 652 22 11.

Actuellement, font partie de ce groupe: assistante sociale, pédiatre, logopédiste, éducatrices, mamans de jour. Cette liste s'agrandira certainement à l'issue de cette réunion.

La prévention de votre santé est-elle importante pour vous?

Inscrivez-vous au cours d'une soirée
Ecole du dos et nutrition
animé par
Mme Antoinette BOO, nutritioniste
M. Thierry Muller, physiothérapeute

Ce cours traitera des sujets suivants:

- Le rôle mécanique de la colonne vertébrale lors de la digestion.
- Une alimentation qui favorise cette fonction.

Renseignements et inscriptions:

Dos Conseil
Grand-Mont 17, 1052 Le Mont
Tél. + fax 653 27 75

Nouveau au Mont!!!

Qui n'a pas déjà admiré le magnifique stand de marché de Jean-Claude et Christophe Corbaz sur la Place de la Riponne? Qui n'a pas déjà envié la beauté des produits proposés? Si vous n'en n'avez pas encore eu l'occasion, ne perdez pas l'opportunité qu'ils vous offrent en vous livrant leurs fruits et légumes sur commande, chaque mardi et vendredi dès 17 heures. En effet, suite à une demande sans cesse plus pressante de la clientèle, ces sympathiques maraîchers ont décidé de se lancer un défi et de créer un réseau de vente directe par correspondance, dont la devise est également l'atout principal: qualité et fraîcheur à votre porte.

Utile complément du marché, cette possibilité s'adresse à tous, visant entre autres une clientèle qui, pour toutes sortes de raisons ne pourrait se déplacer pour faire ses courses.

Alors si vous êtes las des rayons impersonnels et froids des grandes surfaces, si vous souhaitez un peu de convivialité durant vos nécessaires emplettes hebdomadaires, n'hésitez pas à contacter ces maraîchers jusqu'au jour de livraison 8 heures, au 657 07 37, ou par fax au 657 07 36.

Jean-Claude et Christophe Corbaz se réjouissent de compter parmi leurs clients, tous ceux qui, comme vous, désirent bénéficier à leur porte des fruits et légumes frais du marché, livrés par les maraîchers eux-mêmes.

V. Cordey

Restaurant
«Le Relais du Grand-Mont»

Les nouveaux tenanciers:
M. et Mme Johny et Sylvie Furrer
se réjouissent de vous accueillir.

Fermé le dimanche, sauf jours de fête.
Se renseigner par téléphone.

route du Grand-Mont 18, 1052 Le Mont
Tél. 652 01 62

paroisse protestante

200e anniversaire du Temple

Pour un bicentenaire, il fallait bien prévoir un cadeau extraordinaire. C'est avec enthousiasme qu'un groupe de paroissiennes a réalisé une idée de Nadine Gaillard et de Clio Cherpillod, artiste du Mont.

Le Conseil de paroisse a choisi les «Quatre temps liturgiques» pour thème de quatre tapisseries, soit:

- le rouge pour le St Esprit/Pentecôte;
- le blanc pour les Fêtes: Noël, Pâques;
- le vert pour les temps ordinaires;
- le violet pour le Carême/Deuil.

Un groupe s'est formé autour de Nadine Gaillard; ce sont: Mmes Madeleine Novet, Esther Pittet, Liliane Jaques,

Janine Rossier, Janine Cordey, Christine Giorgis, Christine Probst, qui, pendant plus de 720 heures ont patiemment œuvré avec ferveur et minutie. Le résultat présenté le 2 juillet, jour du 200e, a ébloui et enthousiasmé l'assemblée. Les tons dégradés du rouge foncé au jaune clair, rehaussés d'or et d'argent, font de cet ouvrage un témoignage éclatant de la foi proclamée dans notre Temple.

Il reste encore à réaliser les trois autres tapisseries qui arriveront au rythme des disponibilités des brodeuses actuelles, voire futures.

Merci pour ce cadeau lumineux ; nous nous réjouissons déjà de découvrir la suite.

NG.

Remerciements et communications

Les grandes manifestations du 200e anniversaire de l'Eglise du Mont sont aujourd'hui terminées jusqu'à fin novembre, moment prévu pour l'inauguration des orgues.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont donné leur temps, leurs compétences, leurs dons ; et toutes celles qui se sont déplacées pour apprécier les activités mises sur pied pour cette fête.

En mai-juin, tous les foyers du Mont ont dû recevoir la plaquette éditée pour ce 200e et créée par quelques élèves du Mottier. Après avoir rassemblé divers fichiers, un effort particulier a été fait pour essayer de n'oublier personne. Pourtant, Le Mont possède de multiples petits chemins difficiles à trouver ou des entrées de villas tellement bien cachées qu'il était parfois impossible de les découvrir.

Alors, les personnes qui ont échappé à la distribution peuvent se manifester en passant ou en téléphonant au secrétariat de la paroisse (652 92 80) ; elles la recevront immédiatement.

A chacune et chacun, nous souhaitons un été riche en découvertes et un repos qui renouvelle l'être tout entier.

Pour la paroisse
Chantal Romy

Eglise A Venir

L'avant-projet du Conseil Synodal pour modifier les structures de notre église dans le cadre des économies demandées par le Conseil d'Etat ne laisse personne indifférent. En effet, il propose une modification sensible de la paroisse et de l'arrondissement. Le Conseil de paroisse a décidé de convoquer une assemblée extraordinaire pour exprimer l'opinion de la paroisse dans le cadre légal actuel. Ainsi nous invitons toute personne intéressée à consulter le projet auprès du secrétariat paroissial (652 92 80) ou d'un des pasteurs (652 21 47 ou 652 94 95) ou du président du Conseil de paroisse (652 72 28) et à venir :

Assemblée de paroisse extraordinaire
le dimanche 24 août à l'issue
du culte dans l'église.

Ordre du jour :

1. Lecture des principes constitutifs de l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud.
2. Information « Eglise A Venir ».
3. Débat « Eglise A Venir ».
4. Votation d'une résolution régionale.
5. Divers et propositions individuelles.

Nous vous encourageons à vous tenir au courant de ce projet qui pourrait bouleverser profondément la vie de notre paroisse, et à venir vous exprimer le 24 août.

nos nonagénaires

Nonante ans

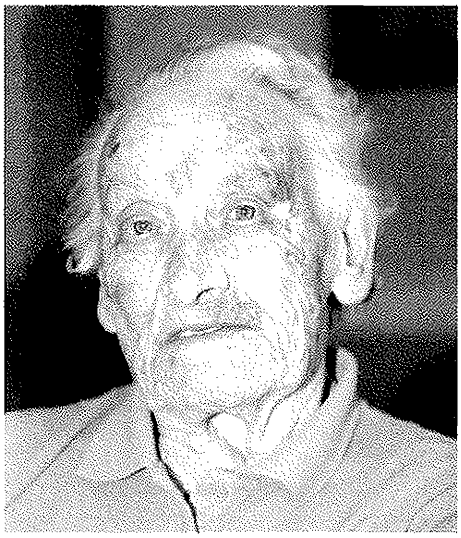

La Paix du Soir avait un air de fête pour entourer sa nonagénaire : Mme Angèle Crottaz, née à Lausanne, le 14 mai 1907.

Aux côtés de son mari, également pensionnaire, de Mme M. Genier, représentante de l'Exécutif communal, des résidents et du personnel, elle a apprécié chaque moment de son goûter d'anniversaire.

Mme A. Crottaz et son mari ont encore présent dans leur cœur le souvenir heureux de leur 65e anniversaire de mariage fêté le 5 mars 1996 dans ce même établissement.

Mme A. Crottaz aime les moments passés au jardin à contempler les fleurs.

Sa devise est la suivante : « Etre bon avec son prochain et prendre les choses comme elles viennent.

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son mari, des jours heureux et tranquilles à la Paix du Soir.

Monique Ramuz

Nonante ans

Accueil chaleureux, familial et convivial, ce mardi 8 juillet, au domicile de Mme Laure Tzaut, à l'occasion de son 90e anniversaire, pour la délégation de la Municipalité, Mme Michèle Genier et M. Raymond Annen, accompagnés du soussigné.

Mme Laure Tzaut est effectivement née le 8 juillet 1907, au Moulin de Naz, de parents agriculteurs, et cadette d'une famille de quatre enfants. Elle accomplit toute sa scolarité à Naz, la classe regroupant tous les degrés et ne comportant pourtant qu'une quinzaine d'élèves. Il ne suffit pas d'aller en classe, mais aussi de participer aux travaux de la ferme, d'autant plus que le papa est mobilisé, en 1914, période dont Laure, à l'époque fillette, se souvient particulièrement.

C'est en 1959 que Laure et son mari s'établissent au Mont, à la ferme et au domaine de Pernessy, d'importantes surface agricoles étant encore disponibles, avant que ne surgissent les quatre tiers de villas que l'on connaît aujourd'hui. Puis dès 1961, la famille occupe la villa où Madame Tzaut s'active encore et qu'elle partage avec son fils Gilbert.

Mme Tzaut a le bonheur également d'être entourée de son fils et de sa fille, ainsi que de 3 petits-enfants, sans oublier neveux et nièces.

Très active et parfaitement indépendante, Laure Tzaut s'occupe de son jardin et de ses fleurs, de ses lapins et de ses poules, voire du coq, travaux extérieurs auxquels viennent s'ajouter les tâches ménagères, lessives, repassages, etc.

C'est avec grand plaisir que nous avons rencontré Laure Tzaut, encore alerte, et dont le discours, parfois mêlé d'une pointe d'humour, est agréable à écouter.

Nous tenons très sincèrement à la remercier de son accueil et lui adressons nos vœux les meilleurs pour encore de belles et « tranquilles » années dans sa demeure du chemin de la

Viane, entourée de ceux qu'elle aime, dans son environnement fleuri où, chose étonnante chaque jour peut encore l'émerveiller. Bonne santé et bonne continuation Mme Laure Tzaut.

C. Frioud
Secrétaire mcpl

le conseil du vétérinaire

Les puces

L'infestation par les puces représente certainement un des problèmes majeurs auquel le propriétaire de chien et de chat peut être confronté.

Outre le fait que les puces peuvent parfois s'en prendre aux humains, plusieurs raisons majeures méritent qu'on s'y attaque. Les piqûres de puces provoquent des irritations et des démangeaisons qui peuvent aboutir à des lésions secondaires de grattage. De plus, en grande quantité, elles peuvent être responsables de faiblesses et d'anémie chez leur hôte.

Certains animaux développent une allergie à la salive des puces. Une seule piqûre peut entraîner des démangeaisons violentes et des lésions parfois importantes.

En outre, il arrive que la puce transmette un ver intestinal. Les chiens et les chats s'infestent en ingérant les puces adultes. Ce ver provoque quelquefois des troubles digestifs ou des démangeaisons dans la région de l'anus. Des segments en forme de grains de riz dans les fèces sont un indice de sa présence. Il faut alors administrer un vermifuge spécifique, actif contre les ténias.

Le cycle de la puce peut être schématisé en quatre stades. Les œufs sont pondus sur l'hôte puis tombent au sol, où ils se développent en larves. Fuyant la lumière et sensible à la sécheresse, les larves s'enfoncent dans les tapis et moquettes, les fentes de parquet, les coussins, etc. ou à l'extérieur, dans les coins humides et ombragés.

Après deux mues, les larves tissent un cocon dans lequel elles se transforment en adultes. Ce dernier est très résistant aux conditions extérieures et aux insecticides.

La puce adulte émerge du cocon quand les conditions sont favorables. Une fois sur l'hôte, elle se nourrit immédiatement, s'accouple dans les 24 heures et commence à pondre après 36 heures.

Etant donné la nature du cycle, on peut estimer que plus de 90% de la population des puces se trouve dans l'environnement sous forme d'œuf, de larve et de cocon.

C'est la raison pour laquelle un programme de lutte contre les puces devra prendre en compte l'environnement pour être vraiment efficace.

Dr L. Walter

de nos sociétés

FSG Le Mont

En ce dernier week-end du mois de mai, soit les 30 mai et 1er juin, notre section s'est rendue à la fête de la Côte à Ecublens. Nos gymnastes ont bénéficié d'un splendide beau temps le samedi qui ne s'est pas maintenu le dimanche, ce qui a obligé les organisateurs à opter pour le programme pluie.

Malgré cela nos gymnastes ont obtenu de très bonnes performances lors de ces deux journées.

Chez les filles, dans la catégorie écolières 8-9 ans Laura Hirt décroche un 13e rang avec distinction, elle est qualifiée pour la finale vaudoise, 18e Nicole Kaufmann avec distinction, 53e Caroline Pruvost et 57e Daphné Huber.

En catégorie Ecolières 10-11 ans nous trouvons 29e Sophie Lambert, 39e Lisa Cignorale, 40e Cynthia Coupy et 42e Samya Amaker.

En agrès au test 2, 8-10 ans, Marine Ballif remporte la médaille d'argent et du même coup se qualifie pour la finale vaudoise. Au 5e rang Noémie Ruiz avec distinction, également qualifiée pour la finale, puis 21e Aurélie Hess qui a connu une mauvaise journée aux anneaux, ce qui l'a fait rétrograder aussi loin.

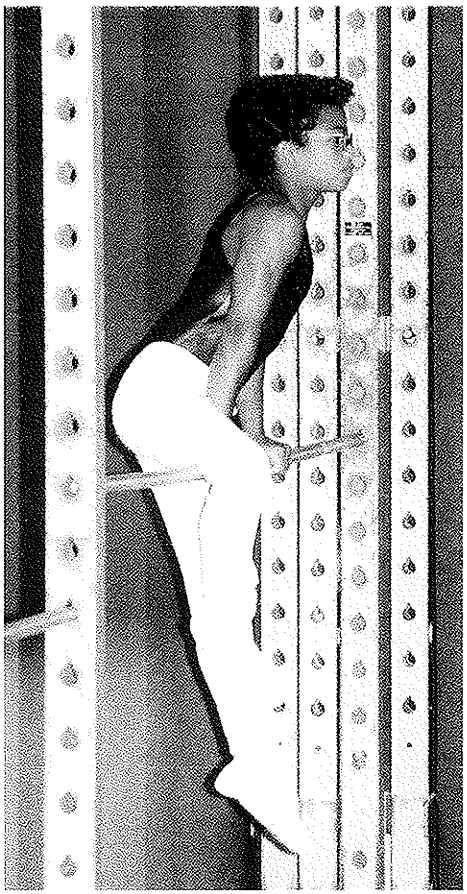

Sébastien Perrod, 1er en catégorie GJ1

Marine Ballif, 2e

Au test 2, 11-13 ans les résultats sont les suivants: 15e Annouck Yerli et 17e Virginie Pache.

Au test 3, 11-13 ans, Paulne Borin termine 15e avec distinction, est qualifiée pour la finale vaudoise.

Chez les garçons pas d'athlètes, seuls les agrès avaient fait le déplacement, les résultats sont en revanche très bons.

En catégorie GJ1, Sébastien Perrod remporte le concours et décroche la médaille d'or devant trente deux concurrents, 8e Nicolas Besson avec distinction, 11e Alexandre Margot avec distinction, ces trois gymnastes se qualifiant pour la finale vaudoise. Suivent: 17e Michaël Dépraz, 20e Romain Odier et 21e Cédric Blatter.

Dans la catégorie GJ2 Ludovic Barrat se classe 7e avec distinction et se qualifie pour la finale vaudoise, 13e Romain Maibach, 19e Vincent Odier et 28e Frédéric Hess.

En GJ3 nos gymnastes ont eu plus de difficulté, nous trouvons 12e Mathias Guillot, 14e Loïc Bornoz et 15e Grégory Von Wartburg.

Dans les concours de sociétés du dimanche, nos grands jeunes gymnastes terminent au 6e rang. Les petits jeunes gymnastes obtiennent le 12e rang.

Fête cantonale Jeunesse Chailly/Clarens

Suite aux bons résultats obtenus lors des fêtes régionales, nos gymnastes filles et garçons participaient à la finale vaudoise organisée dans le cadre de la Fête cantonale qui réunissait, pour la première fois, filles et garçons lors d'un même week-end.

Dans la catégorie Ecolières 8-9 ans, Laura Hirt prend le 23e rang.

Chez les filles Marine Ballif termine au 23e rang sans avoir démérité, mais la

concurrence était trop forte, puis 47e Noémie Ruiz.

En test 3 Pauline Borin termine 34e. Seules ces trois filles avaient pu se qualifier pour cette finale.

Chez les garçons 8 gymnastes sur 13 se sont qualifiés, plusieurs ayant été repêchés par la suite.

En catégorie GJ1, Sébastien Perrod a été notre meilleur gymnaste puisqu'il décroche un très bon 6e rang à seulement un dixième de la médaille de bronze. Au 20e rang, nous trouvons Nicolas Besson, 27e Michaël Dépraz, 33e Alexandre Margot et 41e Romain Odier qui était un des plus jeunes concurrents du concours.

Dans la catégorie GJ2 Ludovic Barrat prend le 12e rang et Romain Maibach le 15e rang.

En catégorie GJ3 Mathias Guillot qualifié de dernière minute prend une très bonne 13e place.

Au concours de sociétés seules les petites pupillettes participaient au concours, elles terminent au 28e rang, il faut aussi dire, à leur décharge, que notre société présentait un des plus grand groupe avec 30 pupillettes sur le rang et de ce fait, il est difficile de faire des résultats de pointe. Néanmoins nous les félicitons pour leur très bonne note de 8,67 points à la production de gymnastique, ce qui représente une des bonnes notes de la journée dans ce concours.

Félicitations à tous nos agrès pour les bons résultats obtenus lors de ces deux fêtes; nous espérons qu'ils continueront dans cette voie et nous leur donnons rendez-vous cet automne pour les Championnats vaudois.

Le président technique
F. Barrat

Une nouvelle aventure en 1re ligue

Après une saison où nous nous sommes tout juste sauvés de la relégation en 3e ligue, nous avons vécu un championnat 96/97 beaucoup plus serein, puisque notre première équipe s'est imposée dans son groupe.

Les finales de promotion en 1re ligue nous ont opposés à Cologny-Geneva. Les équipes sont restées dos à dos lors du premier match au Mont sur le score de 2 à 2. Lors du match retour, tous les gars de la première étaient motivés et nous nous sommes imposés 2 à 0 à Genève. Le retour des supporters en car fut bruyant, mais tellement sympathique. Le soir, nous avons organisé un repas sous la cantine du Châtaignier pour fêter cette belle victoire, cadeau combien important pour le travail accompli durant toute la saison par: l'entraîneur, les joueurs, les supporters, les partenaires, ainsi que tous les membres qui nous ont aidés durant toute la saison.

Le championnat de 1re ligue va bientôt débuter, nous tenons à saluer les nouveaux joueurs qui évolueront au sein de notre équipe, ils sont: Michel Holz, Frédéric Pittet, Lionel Salomon (gardien), Daniel Théodoloz et Saba Velic.

Ci-dessous, vous pouvez consulter le calendrier des matchs de notre première équipe. Nous avons besoin de beaucoup de supporters pour faire le douzième homme face à des équipes de 1re ligue dont le budget est de 5 à 10 fois supérieur au nôtre.

Calendrier des matchs:

Ma 5 août	LM-Gland Titre champion vaudois	19h00
Di 10 août	Echichens-LM Coupe Suisse	16h00
Me 13 août	LM-Bex	19h00
Sa 16 août	LM-Naters	17h00
Sa 23 août	Coupe Suisse 2e tour	
Di 31 août	Meyrin-LM	Après-midi
6/7 sept.	Coupe Suisse 3e tour	
Sa 13 sept.	LM-Martigny	17h00
20/21 sept.	Coupe Suisse 4e tour	
Di 28 sept.	Echallens-LM	env. 15h30
Sa 4 oct.	LM-Renens	16h00
Di 12 oct.	Monthey-LM	
Sa 18 oct.	LM-Gland	16h00
Sa 25 oct.	Vevey-LM	
Sa 1 nov.	LM-Chênois	14h45
Di 9 nov.	Grand-Lancy-LM	
Di 16 nov.	Bex-LM	
Di 23 nov.	Naters-LM	

Pour de match un déplacement en car est prévu. S'inscrire lors des matchs-précédents.

Nous souhaitons à notre première équipe, ainsi qu'à toutes les équipes du club, un magnifique championnat avec: de l'action, de l'ambiance et surtout beaucoup d'amitié, sans laquelle le sport ne peut être un plaisir.

Bonne chance à tous et à bientôt!

Le comité

prochain journal

Parution
Fin septembre 1997.
Réception des articles jusqu'au 10 du mois de parution.
Merci de respecter le délai.

Responsable
Mme M. Genier, municipale

Rédaction
Mme M. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03

La première équipe qui s'est imposée lors des finales de promotion en 1re ligue

INVITATION :

FÊTE NATIONALE

La Municipalité du Mont et la Société de Développement VOUS ATTENDENT POUR CÉLÉBRER ***LE 1ER AOÛT 1997***

Programme

20h15 **SONNERIE DES CLOCHES :**
Rassemblement sur la place de l'église

20h30 **CORTÈGE AUX FLAMBEAUX** *et en musique pour rejoindre la place du Châtaignier*

COMPOSITION DU CORTÈGE :

1. *Fanfare Union Instrumentale*
2. *Police – Bannière communale*
3. *Autorités*
4. *Population – Enfants avec flambeaux*

PARCOURS :

- *Allée de l'Eglise*
- *Chemin des Neuf-Fontaines*
- *Chemin du Châtaignier*
- *Place du Châtaignier*

21h00 **CÉRÉMONIE OFFICIELLE :**

1. *Fanfare Union Instrumentale*
2. ***Allocution officielle par M. Michel Odier Municipal du Mont***
3. *Message de l'Eglise*
4. *Cantique suisse chanté par l'Assemblée*

FEU TRADITIONNEL

CONCERT DE L'UNION INSTRUMENTALE

GYM. FOOT MUSIQUE BUVETTE

ORGANISATION :
Société de Développement
SFG Le Mont
FC Le Mont

TORÉE DU 2 AOÛT 1997

★ TORÉE DU 2 AOÛT 1997 ★

● Dès 19h30, dans la braise du feu du 1er août, seront cuits les délicieux saucissons vaudois, accompagnés de salades variées.

★ TORÉE DU 2 AOÛT 1997 ★

● Dès 19h30, dans la braise du feu du 1er août, seront cuits les délicieux saucissons vaudois, accompagnés de salades variées.

TORÉE DU 2 AOÛT 1997